

Pôle emploi et la FEPEM s'engagent pour soutenir l'emploi à domicile

- **La FEPEM et Pôle emploi signent une convention pour renforcer leur coopération en faveur de l'emploi entre particuliers.**
- **Cette convention vise à développer et à faciliter la mise en relation entre demandeurs d'emploi et particuliers à la recherche d'un salarié pour être aidés à leur domicile (assistant de vie, garde d'enfants, employé familial...).**
- **180.000 offres d'emploi sont proposées tous les ans par Pôle emploi pour répondre aux besoins des particuliers à leur domicile. On compte aujourd'hui 3.6 millions particuliers employeurs qui emploient 1.7 million de salariés.**

Paris, le 22 avril 2014 : Dans le prolongement de l'accord cadre (2009-2012) qui les liaient déjà en faveur de l'emploi à domicile, Marie-Béatrice Levaux, Présidente de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) et Thomas Cazenave, Directeur Général Adjoint des Opérations à Pôle emploi, signent une convention nationale qui consolide 13 conventions régionales existantes.

La collaboration entre la FEPEM et Pôle emploi prend la forme d'un plan d'action national pour :

- **améliorer l'accompagnement proposé aux 3,6 millions de particuliers employeurs dans leur démarche de recrutement** : organisation de réunions d'information, mise à disposition de documents de référence et d'un service d'accompagnement juridique fourni par la FEPEM.
- **simplifier l'accès aux offres et aux demandes d'emplois entre particuliers** grâce à un partenariat spécifique des sites www.pole-emploi.fr et www.particulieremploi.fr, dans le cadre du chantier « transparence du marché du travail » de Pôle emploi qui vise à faire reculer le travail non déclaré.
- **favoriser l'insertion durable et la professionnalisation des demandeurs d'emplois dans les métiers des emplois de la famille** qui répondent aux problématiques d'accueil individuel du jeune enfant, d'entretien du cadre de vie ou d'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap : présentation des métiers en ateliers, information sur les dispositifs de formation au sein des branches professionnelles, ...

Cette convention capitalise sur le travail déjà effectué par la FEPEM et Pôle emploi pour favoriser et faciliter le travail déclaré, pour accompagner les particuliers dans leur démarche de création d'emploi à leur domicile.

Pour Marie Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM, « *le travail que nous menons avec Pôle emploi est essentiel pour la création et la pérennisation d'emplois de qualité dans nos territoires. C'est pourquoi nous sommes heureux de renouveler cette collaboration. Elle constitue une contribution majeure au pacte proposé par la FEPEM en 2014 en faveur du développement de l'emploi à domicile (www.pacteemploidomicile.fr).* »

« Fort des collaborations déjà mises en œuvre dans les territoires après la signature de l'accord cadre Pôle emploi – FEPEM en 2009, ce plan d'action national poursuit deux objectifs : faciliter le rapprochement et la collaboration des réseaux jusqu'au niveau local, faciliter l'accompagnement et la rencontre des demandeurs d'emploi et des particuliers employeurs en phase de recrutement » souligne Thomas Cazenave, Directeur Général Adjoint des Opérations à Pôle emploi.

Contacts presse FEPEM

Anne-Adélaïde Séguy – Directrice de la communication
06 10 08 17 88 – aaseguy@fepem.fr

A propos de la FEPEM

La FEPEM (www.fepem.fr) porte et défend le modèle des emplois de la famille.

Ces emplois, entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA l'Institut pour la formation des salariés, IRCM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative... La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA,, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS, etc.

La FEPEM est le porte-parole de 3,6 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,7 million de salariés, qui déclarent 1,7 milliard d'heures et versent 12,2 milliards d'euros de masse salariale brute. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes.

Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique :

- portail de mise en relation des particuliers et des salariés www.particulieremploi.fr
- institut pour la formation et le développement des compétences www.iperia.eu
- organisme de protection sociale des emplois de la famille www.ircem.com
- services d'accueil et de gestion juridique de la relation d'emploi www.fepem.fr.

Pôle emploi

Anne-Laure Germond - Chargée de communication
01 40 30 68 10 – annelaure.germond@pole-emploi.fr

A propos de Pôle emploi

Pôle emploi est un acteur majeur de l'emploi. Parmi ses missions, l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des indemnités, l'analyse du marché, l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi jusqu'au placement... Pour une intégration durable sur le marché du travail, Pôle emploi s'engage également à **apporter des réponses aux freins périphériques à l'emploi** en tenant compte de la situation du demandeur d'emploi au regard des problématiques tels que l'isolement, l'endettement, le logement, la mobilité, les problèmes de santé, les modes de garde d'enfant. Comment ? En travaillant étroitement avec ses partenaires : collectivités territoriales, acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion sociale...

Pôle emploi en quelques chiffres :

- Plus de 900 agences, 146 agences spécialisées et 68 plates-formes téléphoniques ou de traitement centralisé
- Plus de 3 millions d'offres collectées et plus de 400 000 visites de prospections en entreprises
- Près de 1,6 million d'embauches réalisées avec des candidats présentés par Pôle emploi
- 2,8 millions de prestations d'insertion professionnelle (ateliers, évaluations, accompagnements)